



RAPPORT DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION EDUCATION RECHERCHE ET SPORT DU CCEE

À

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL

Monsieur le Président du conseil Régional de Guadeloupe,

Les 26 et 27 juin 2019 les élus de Guadeloupe réunis en congrès ont adopté deux résolutions.

La première indique l'objectif souhaité et traduit la volonté des élus de faire évoluer la gouvernance locale de Guadeloupe en mettant en oeuvre une plus grande différenciation territoriale en ce qui concerne les politiques publiques de l'emploi, du développement économique et humain, de la fiscalité, de l'urbanisme et de l'organisation territoriale.

La seconde décrit les grandes lignes de la méthode qui sera employée pour atteindre les objectifs fixés par la première résolution.

La volonté qui est la vôtre d'associer les élus du territoire, les parlementaires, la société civile mais aussi d'ouvrir les débats à la population guadeloupéenne dans son intégralité est à la fois noble et indispensable au succès de cette entreprise. Seul un projet de gouvernance, et donc de société, compris, enrichi et accepté par la population est viable. A ce titre, je souhaite saluer la qualité du contenu de la note de travail émanant de votre cabinet et portant sur cette question. Je regrette en revanche son caractère très tardif puisque parvenue le vendredi 29 novembre. Une diffusion plus précoce des éléments qu'elle contient aurait permis un travail bien plus profond de la commission Education Recherche et Sport du CCEE. L'importance du sujet dont nous débattons aujourd'hui mérite en effet de se donner le temps de mener des réflexions sérieuses et approfondies, nourries des expériences et des expertises de chacun mais également de débats contradictoires desquels émaneront des idées nouvelles et des solutions adaptées à notre territoire.

Je ne suis pas compétent pour dire ici, sans éléments factuels, quelle serait la meilleure réorganisation de la gouvernance guadeloupéenne. Les personnes qui sont, ou qui ont été, en responsabilité dans notre archipel sont les mieux placées pour décrire en détail la situation et exposer les incohérences de notre système actuel de gouvernance qui méritent d'être corrigées.

L'honnêteté due à nos compatriotes guadeloupéens exige également que ces mêmes personnes distinguent les difficultés liées à des questions structurantes d'organisation de celles qui sont la conséquence de manquements humains. Bien plus qu'un débat idéologique, j'appelle de mes vœux un débat constructif et sincère fondé sur des constats et des faits avérés afin de déterminer les transformations et corrections utiles à un meilleur développement de la Guadeloupe et à une meilleure efficacité de l'action publique.

Compte tenu des délais extrêmement courts dont nous avons disposés, je me contenterai dans la suite de ce document de mettre en exergue les points relatifs à l'éducation, la recherche et le sport qui méritent d'être pris en compte lorsque sera mise en place la réorganisation de la gouvernance locale guadeloupéenne.

De manière générale, le principe de mutualisation des moyens humains et financiers, qui permet d'effectuer des économies d'échelle, est sain. De même, la régulation d'une compétence donnée par une seule autorité (qui n'en assure pas nécessairement la gestion) est souvent un gage de rationalisation et d'optimisation des ressources mais aussi de préservation de l'intérêt général. Bien entendu la mise en place de dispositifs de contrôle de telles autorités - compte tenu de leur large périmètre d'action - est une question de la plus haute importance.

Je vais maintenant exposer très brièvement quelques problématiques majeures qui je l'espère bénéficieront des réflexions liées à la réorganisation future de la gouvernance locale.

En matière d'éducation

Une attention toute particulière devra être portée à la question du transport scolaire et à celle de la restauration scolaire, de l'école aux lycées. La réorganisation de la gouvernance locale devra être l'opportunité d'améliorer le fonctionnement des structures en charge de ces questions.

En collaboration avec l'académie de Guadeloupe, la commission Education Recherche et Sport du CCEE a entamé des travaux et des réflexions sur l'illettrisme en Guadeloupe. Il s'agit là d'un véritable fléau dont on sous-estime souvent l'ampleur et qui frappe une portion trop importante de la population (adulte ou non) guadeloupéenne. Facteur d'exclusion sociale et de paupérisation de la pensée, l'illettrisme doit être une priorité des acteurs locaux impliqués dans la formation et l'éducation.

Du lycée à l'enseignement supérieur il est important d'avoir une cartographie des besoins de formation de notre territoire en temps réel. Si ces besoins correspondent souvent à ceux du monde économique il ne faut pas négliger les orientations politiques définies par les instances compétentes en matière de développement. En particulier, les métiers de la mer, le tourisme, l'agriculture, l'élevage, l'agro-transformation, la santé et le numérique sont autant de domaines stratégiques qui méritent une attention particulière de notre part. Le vieillissement de la population guadeloupéenne doit également nous questionner, il impose une réflexion urgente sur les structures à mettre en place, sur les métiers à créer et sur la formation des personnels qui seront impliqués et devront faire face à ce nouveau défi de notre société.

Enfin, dans un territoire où l'insécurité est parfois grandissante, la sécurisation des établissements d'enseignement fréquentés par notre jeunesse de la maternelle à l'université est un sujet qui devrait être confié à une seule et même autorité chargée de procéder à un état des lieux exhaustif puis à une

programmation des actions nécessaires visant à accroître la sécurité au sein des établissements accueillant nos enfants.

En matière d'enseignement supérieur et de recherche

Depuis plus de 20 ans la Région Guadeloupe accompagne de façon très significative l'université des Antilles (anciennement UAG). Les efforts considérables qu'elle a consentie en matière d'investissement permettent d'offrir aujourd'hui des conditions d'études très satisfaisantes aux étudiants du Pôle Guadeloupe. La construction du campus du Camp Jacob à Saint-Claude a non seulement permis un rééquilibrage de l'enseignement supérieur sur le territoire mais également un rééquilibrage disciplinaire nécessaire au sein de l'offre de formation du pôle universitaire de Guadeloupe. Si l'accompagnement de la Région Guadeloupe en matière d'investissement a été jusqu'ici exemplaire il serait également intéressant de dédier des financements plus importants aux stages des étudiants à l'étranger. La plus value pour notre territoire de ces expériences à l'étranger est sans nul doute conséquente.

Le potentiel de la Guadeloupe en matière de santé est considérable de même que les besoins de la population. Pour garder les médecins que nous formons la complétude des études de médecine à la Faculté de médecine Hyacinthe Bastaraud de l'université des Antilles est une priorité. Cette démarche entamée avec détermination par le Président de l'université des Antilles doit être soutenue car elle répond à un besoin criant de la population guadeloupéenne.

Dans le même ordre d'idée la construction d'un campus santé, qui hébergera notamment la faculté de médecine, à proximité du futur CHU de Guadeloupe est un sujet d'intérêt crucial pour le territoire.

Ces deux projets sont non seulement essentiels au renforcement de l'offre de santé en Guadeloupe mais contribueront également à dynamiser fortement les recherches clinique et scientifique seules capables d'apporter des réponses efficaces aux pathologies qui affectent la population guadeloupéenne (drépanocytose, dengue, zika, diabète, contamination au chlordécone, etc.).

L'enseignement supérieur et la recherche (tout comme l'éducation en général) n'échappent pas à la dynamique de dématérialisation des actes. En particulier, les plateformes d'enseignement numériques à distance représentent un atout considérable pour la population d'un territoire, principalement pour celles et ceux qui sont dans l'incapacité de se déplacer ou d'assister physiquement à des enseignements traditionnels. A ce titre, il est d'une importance majeure de doter l'ensemble de l'archipel guadeloupéen d'un accès à l'internet haut débit afin de garantir un accès égal à tous à l'éducation. Cela implique de la part des pouvoirs publics un investissement financier conséquent afin de contribuer à la mise en place des infrastructures nécessaires mais également de prendre les dispositions nécessaires de sorte que les tarifs appliqués n'excluent pas de ce dispositif une portion trop importante de la population.

En matière de sport

Concernant l'Agence Nationale du Sport, je souhaite attirer votre attention sur l'absence de prise en compte de la singularité des territoires d'outre-mer. C'est pour cela que nous demandons la mise en place de procédures spécifiques pour une gestion de la part territoriale outre-mer, plus déconcentrée et décentralisée.

A l'expérience de cette année 2019, il apparaît que la gestion par les fédérations françaises ne permet pas une prise en compte, en confrontation directe avec la réalité du terrain avec les prismes des facteurs conjoncturels et socio-économiques qui impliquent qu'un euro pour l'investissement dans l'Hexagone n'est égal à un euro pour la Guadeloupe. Il apparaît que le montant total d'aide pour les déplacements en 2019 est inférieur au montant de 2018, alors même que cela constitue une priorité nécessaire au développement du sport en Guadeloupe.

Nous proposons d'analyser la solution qui consisterait à confier à la Collectivité Régionale la gestion déconcentrée de la part territoriale. L'ANS conservant ses prérogatives pour les directives nationales, les contrôles et les aides à l'investissement et aux grands événements sportifs. Il faut que cette problématique trouve une solution afin d'assurer un fonctionnement optimal de la conférence territoriale des bailleurs de fonds car il faut s'assurer d'une gestion simplifiée et efficace des aides financières.

Concernant la nouvelle gouvernance du sport, le CROS Guadeloupe, à l'issue du forum de réflexions organisé en Octobre 2018, a conclu que l'objectif de vouloir donner « davantage de confiance et d'autonomie aux acteurs locaux » doit se traduire par des modifications de textes législatifs et réglementaires pour plus d'autonomie et de responsabilité aux organismes sportifs déconcentrés sur notre territoire.

Les statuts des fédérations internationales et de leurs confédérations diffèrent tout aussi bien que les positions des fédérations françaises quant à l'autorisation à donner aux comités ou ligues d'outre-mer d'intégrer ces instances. Il convient de souligner que l'intégration d'une ligue sportive d'outre-mer à l'organisation continentale de sa zone géographique avec en corollaire son adhésion à la fédération internationale, en fonction des statuts de ladite fédération internationale, ne remet nullement en cause l'unité et l'indivisibilité de notre République.

Une modification du code du sport permettrait de clarifier la situation en reconnaissant le droit pour les organismes sportifs déconcentrés de la Guadeloupe (des outre-mer) d'intégrer les organisations internationales, sur la base d'une convention avec la fédération française, afin de définir les relations et les prérogatives entre les deux entités, et garantir l'unicité de la diplomatie sportive française.

Conclusion

Voici, Monsieur le Président, quelques éléments qu'il me semble important de prendre en compte dans les discussions portant sur l'évolution de la gouvernance locale de l'archipel guadeloupéen. Je demeure bien entendu à votre disposition et à celle des élus de nos collectivités pour tout échange sur ces questions liés à l'éducation à la recherche et au sport en Guadeloupe. Je vous souhaite à toutes et à tous d'excellents et fructueux travaux guidés par la volonté de développer notre archipel, de servir sa population et de lui offrir un cadre de vie amélioré mais aussi de laisser à notre jeunesse une Guadeloupe capable de relever les défis de demain.

Très sincèrement,

Le Président de la commission Education Recherche et Sport du CCEE
Professeur Michel H. GEOFFROY